

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 OCTOBRE 2018**

Date de convocation : 08/10/2018 L'an deux mil dix-huit le mardi 16 Octobre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Date d'affichage 08/10/2018  
---  
**Étaient présents** : HERMAGNÉ Christophe, Sylvie GEGU, MALIN Anne-Sophie, Tiphaine BAHIER, Alain DÉSSERT, Jean-Luc ROCHER, Anthony ROULLIER, Irène HUCHEDÉ

Nombre de conseillers : 11 **Était absent excusé** : Eudoxia JOUAULT a donné pouvoir à Anthony ROULLIER.  
Franck HIVERT a donné pouvoir à Tiphaine BAHIER

Nombre de présents : 9 **Était absent non excusé** :  
Formant la majorité des membres en exercice, Mr Anthony ROULLIER a été élu secrétaire de séance.

### **Retrait d'une délibération décision modificative budget primitif lotissement du Coteau du**

#### **Domaine :**

Madame Le Maire propose de retirer la délibération 2018-06-12 du 12 juin 2018 en raison des écarts entre le compte de gestion et des résultats dégagés par la collectivité.  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le retrait de la délibération 2018-06-12.

#### **Décision modificative :**

#### **Budget Primitif Principal de la commune**

Madame Le Maire informe le conseil municipal de l'omission de l'amortissement 2018 sur le compte 2041512 concernant les travaux district de 1990. ( actuellement CCPL Loiron)  
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la décision modificative telle que résumé ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement au chapitre 042 au compte 68111 pour le montant de la dotation de 691.10€

Recettes d'investissement au chapitre 040 au compte 28041512 pour le montant de la dotation 691.10€

#### **1- Aménagement du bourg**

Madame Le Maire fait part aux membres du conseil municipal du compte rendu de la dernière réunion de chantier concernant l'aménagement du bourg. Un plan de phasage concernant la circulation est mis en place, à savoir :

1ère phase de travaux : d'octobre à février côté Méral/ Montjean jusqu'au Presbytère

2ème phase de travaux : de Mars à mai depuis le presbytère jusqu'à la mairie.

La prochaine réunion de chantier le lundi 29 octobre à 14h00.

Dans le cadre des aménagements de la route départementale n°142, le département a défini les

alignements. Nous venons de demander au cabinet ZUBER une proposition écrite pour régulariser les limites foncières.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une aide financière peut être accordée par la région à hauteur de 10 % pour ces travaux d'aménagement de la 2<sup>ème</sup> tranche du bourg.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Charge Madame le maire de solliciter l'aide de la région des Pays de la Loire, direction des territoires et de la ruralité.

## **2- Personnel Communal**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de signer le contrat de Monsieur HUBERT Adrien en tant qu'adjoint d'animation, pour une période allant du 22 décembre 2018 au 31 août 2019.

La commission emploi fixe les entretiens individuels au lundi 29, mardi 30 octobre et vendredi 2 novembre 2018. La commission emploi se réunira le mardi 30 octobre 2018 à 20h00 pour discuter de la prime de fin d'année, faire le bilan des entretiens.

## **3- École garderie cantine**

### Projet restructuration école garderie cantine

La commission école garderie cantine donne les grandes lignes pour le projet de restructuration d'extension école garderie cantine.

Différentes rencontres et demandes d'aides financières ont été sollicitées auprès des organismes suivants :

CAF : 50% du projet pour ce qui touche au centre de loisirs et à l'accueil périscolaire soit 145 000€ + 145 000€ sous forme de prêt à 0%

Antenne Régionale de la Mayenne : 10% du projet (une rencontre est prévue jeudi 18/10 à 14h00 à la mairie)

DETR : 50% du projet plafonné à 250 000€ soit 125 000€

MSA : en cours de réponse

Pacte de Ruralité avec la Communauté de Communes de Loiron : A déterminer suivant la rencontre du jeudi 18/10

ADEM et CEE en cours de réflexion avec l'architecte car cela concerne une chaudière et des menuiseries thermique ...

La commune doit absolument avoir une prise en charge d'au moins 20%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- 1 Accepte le projet présenté par la commission école garderie cantine
- 2 Charge Madame le Maire de solliciter les aides financières suivantes :
  - Région des Pays de la Loire, direction des territoires et de la ruralité pour 100 000 €
  - DETR 2019 pour 125 000 €
  - CAF pour 145 000 € et un prêt CAF à hauteur de 145 000 € au taux de 0%

3 Approuve le plan de financement ci-dessous :

<b><i>Dépenses :</i></b>	<b><i>631 636 €HT</i></b>	<b><i>Recettes :</i></b>	<b><i>631 636 €ht</i></b>
Lot 1 : Gros œuvre soit 45 6000 €ht		DETR pour	125 000 €
Lot 2 : Charpente : 105 000 €ht		Région	100 000 €
Lot 3A : Menuiseries Alu : 29 000 €ht		CAF	145 000 €
Lot 3B : Serrurerie : 8 100 €ht		Autofinancement	116 600 €
Lot 4 : Cloisons doublages : 37 300 €ht		Prêt CAF	145 000 €
Lot 5 : Faux plafonds : 22 000 €ht			
Lot 6 : Peinture : 17 900 €ht			
Lot 7 : Carrelage : 36 500 €ht			
Lot 8 : Electricité : 43 200 €ht			
Lot 9 : Plomberie : 13 600 €ht			
Coût travaux classe primaire (62m2) : 65 000 €			
« préau (160 m2) : 60 000 €			
« cour primaire (295 m2) : 20 000 €			
Préau maternelle (66 m2) : 25 000 €			
Rangement maternelle (6 m2) : 3 500 €			
Cour maternelle (195 m2) : 35 000 €			

Frais annexes : 64 936 €

Soit : Maitrise d'œuvre, géomètre, étude de sols, CSPS, bureau de contrôle, attestation PMR et thermique

- 4 Charge Madame le Maire de signer toutes les pièces relatives au bon déroulement de ces travaux et des aides financières.

Pour information : La classe de neige aura lieu du lundi 7 janvier au samedi 12 janvier 2019. Un règlement sera effectué à hauteur de 35% 8 jours avant le départ soit 3 367.88€. Pour aller au montant de prise en charge de la commune nous financerons également le déjeuner aux parents et enfants.

#### **4- Accessibilité WC PMR salle des fêtes**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider différents devis :

L'entreprise REZÉ pour la maçonnerie pour un montant de 869€ TTC

L'entreprise FOURNIER pour l'électricité pour un montant de 3 375.52€

Concernant les entreprises de menuiserie, nous attendons des devis.

#### **5- Périmètre du syndicat mixte fermé des bassins versants de la Jouanne**

Projet de périmètre du syndicat mixte fermé des bassins versants de la Jouanne, agglomération de Laval, Vicoin et Ovette, dénommée JAVO.

Les organes délibérants des communautés de communes concernées et de la communauté d'agglomération de Laval disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification du présent arrêté, pour se prononcer sur le périmètre proposé suivant la liste des communes ainsi que sur les statuts du nouveau syndicat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le nouveau syndicat JAVO.

#### **6- Débat sur les orientations générale du projet de PADD du Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Madame Le Maire rappelle les principales étapes d'élaboration du PLU intercommunal. Elle rappelle qu'après avoir réalisé un diagnostic, la communauté de communes doit s'engager dans l'élaboration d'un projet de territoire, traduit dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui sera décliné réglementairement dans le règlement du PLU ainsi que des orientations d'aménagement et de programmation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de signer la convention concernant l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Voir le règlement graphique avec les zonages

Proposition de l'OAP du lotissement Beau Soleil

Pour information, le PLUI sera applicable fin 2019 début 2020 et sur le principe les documents d'urbanisme en vigueur sont applicables jusqu'à l'approbation du PLUI mais le service instructeur peut parfois avoir des lectures différentes et être pro-actif par rapport au PLUI

### **7- Fonds d'urgence suite aux intempéries du 9 Juin 2018.**

Madame Le Maire explique qu'une aide d'urgence peut être mise en place pour les communes sinistrées lors des orages du 9 juin dernier. Le taux d'intervention est de 25% maximum du coût HT des travaux (non pris en charge par les assurances) avec plafond de subvention fixé à 35 000€ maximum.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- . de solliciter le fonds d'urgence aux communes auprès du Conseil Régional

Le plan de financement sera arrêté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018.

### **8- Remboursement cotisation du CNAS (Comité National des Actions Sociales)**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le remboursement de cotisation d'un montant de 338.25€ par le CNAS.

### **9- Bulletin municipal**

Un mail sera envoyé aux associations et aux commissions pour mettre un article dans la Trompette 2019 et ce avant le 20 novembre 2018.

Les Vœux du Maire auront lieu le vendredi 11 janvier 2019

### **11- Compte-rendu diverses réunions**

Une Rencontre avec le cabinet PRIGENT a eu lieu le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour une étude de faisabilité techniques au lotissement Le Coteau du Domaine.

Madame le Maire décide de revoir cela à la prochaine réunion du 13 novembre 2018.

### **Informations**

- Plateforme numérique pour resserrer encore davantage les liens avec les élus, les territoires, le Sénat.
- Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter la taxe d'aménagement, elle restera à 1%.
- Cérémonie du Souvenir Centenaire de la guerre 1914-1918 : dimanche 11/11/2018, avec vin d'honneur + amuse-bouche + sono et enfants, animation bibliothèque.
- Campagne de contrôle 2018 des poteaux d'incendie, seul celui rue de la vigne a une non-conformité au niveau du débit.

Prochaine réunion les mardis 13 novembre et 11 décembre 2018.